

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID : 021-212105019-20231115-D2023_067-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 15 novembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-067

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT – Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient absents : Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER

Pouvoir de :

Néant

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages possibles : 13

OBJET : MFR SEMUR-EN-AUXOIS : SUBVENTION 2023

Considérant que la MFR de Semur-en-Auxois scolarise 2 élèves polliens ;

Vu la demande de subvention de la MFR de Semur-en-Auxois en date du 24 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :

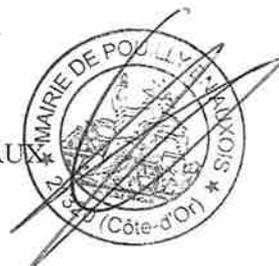
- 1) Verser une subvention de 210 € par élève à la MFR de Semur-en-Auxois, soit 420 € pour 2 élèves.
- 2) Inscrire les crédits au budget.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Éric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN